

Avenant

Convention de mise à disposition de locaux à titre précaire au profit de « La Caverne d'Adi Baba »

Entre la Commune de Saint-Chamond, avenue Antoine Pinay CS 80148 - 42403 Saint-Chamond cedex, représentée par son maire Monsieur Axel DUGUA, et dénommée ci-après « Ville de Saint-Chamond », en vertu de la décision du maire n°2024 du 2024, d'une part,

ET

La Société à responsabilité limitée « La Caverne d'Adi Baba » dont le siège social est situé 19 C rue Antoine Marrel– 42800 RIVE DE GIER - (918 245 747 R.C.S. Saint-Etienne) - représentée par Madame Fatima RIOUAK et Monsieur Adrien LIOTTA, gérants, dénommée ci-après « le preneur », d'autre part,

L'ARTICLE 2 EST MODIFIE COMME SUIT :

ARTICLE 2 – Durée de la Convention – Prolongation

La présente convention est prolongée à compter du 15 décembre 2024 pour une durée de trois mois. Elle sera reconductible tacitement pour trois fois trois mois. Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée un mois à l'avance.

Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.

A _____, le

Pour l'entreprise
« La Caverne d'Adi Baba »»

Madame Fatima RIOUAK

Monsieur Adrien LIOTTA

Le Maire,

Monsieur Axel DUGUA